



Conseil de l'Union européenne

A 000834 29.01.2019

Bruxelles, le 25 janvier 2019

Mme Karima DELLI

Présidente de la Commission des transports et du tourisme du Parlement européen
STRASBOURG

Objet: Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 391/2009 en ce qui concerne le retrait du Royaume-Uni de l'Union

Madame,

À la suite de la réunion informelle tenue entre les représentants des trois institutions, le Comité des représentants permanents a approuvé ce jour un projet de compromis global.

Je suis dès lors en mesure de confirmer que si le Parlement européen arrête sa position en première lecture, conformément à l'article 294, paragraphe 3, du traité, sous la forme du compromis global figurant à l'annexe de la présente lettre (sous réserve d'une mise au point par les juristes-linguistes des deux institutions), le Conseil, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité, approuvera la position du Parlement européen et l'acte sera adopté dans la formulation qui correspond à la position du Parlement européen.

Au nom du Conseil, je tiens également à vous remercier pour votre étroite coopération qui devrait nous permettre de parvenir à un accord en première lecture sur ce dossier.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée.

M. Cosmin BOIANGIU
Président du Comité des représentants permanents (1ère partie)

Copie à: Mme Isabella DE MONTE, Rapporteur
Mme Violeta BULC, Commissaire

FdR: 1175527